



COMMUNE DE CHIGNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

La Municipalité de Chigny, se conformant aux dispositions légales en vigueur, notamment la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, soumet à l'enquête publique complémentaire du 4 juin au 3 juillet 2024 :

le projet de révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le dossier se compose des pièces suivantes :

- Plan global (territoire communal) (échelle 1 :5'000),
- Plans de détail, secteurs villageois 01, 02, 03 et 04 (échelle 1 :1'000)

Durant le même délai, le complément au rapport d'aménagement selon article 47 OAT qui l'accompagne est également mis en consultation.

Le dossier est déposé au greffe municipal pour la durée de l'enquête publique **du 4 juin au 3 juillet 2024** inclusivement, où il peut être consulté librement pendant les heures d'ouverture (mardi 10h00 à 12h00 et 17h30 à 18h30).

Durant cette période, les observations ou oppositions motivées éventuelles doivent impérativement être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée, ou déposées par écrit au greffe municipal (inscription sur la feuille d'enquête), avant l'échéance du délai d'enquête faute de quoi elles ne seront pas prises en compte.

La Municipalité

Date	Oppositions et observations